

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 juin 2015



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. AYACHE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN
Membres excusés : M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme ROY (pouvoir MME DILLENSEGER) - Mme TOMASELLI (pouvoir M. BORDAT) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. MAGLICA) - Mme AKPINAR-ISTIQUAM (pouvoir MME MASLOUHI) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)

OBJET

DE LA DELIBERATION

Rue de Cracovie - Désaffectation et déclassement du domaine public communal d'une emprise foncière - Cession à la société Maison Hôtelière

Monsieur Pribetich au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du réaménagement de ses locaux commerciaux situés 1-3, impasse de Reggio - 18, rue de Cracovie et de la réouverture d'un accès sur cette dernière voie, la société Maison Hôtelière sollicite l'Etat et la Ville de Dijon pour lui céder des délaissés de voirie situés au droit de sa propriété, en limite de la bretelle d'accès à la rocade Est.

L'emprise foncière appartenant à la Ville ne présentant aucun intérêt, sa cession peut être envisagée. Il est précisé que l'Etat a également donné son accord pour céder son tènement.

Il est proposé de décider la désaffectation et le déclassement du domaine public communal d'une emprise foncière cadastrée section AZ n° 102p, d'une superficie d'environ 130 m², et de procéder à sa cession au prix de 25 € le m², soit la somme prévisionnelle de 3 250 €, conforme à l'estimation de France Domaine.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la désaffectation et le déclassement du domaine public communal d'un délaissé de voirie, cadastré section AZ n°102p, d'une superficie d'environ 130 m² ;

2 - décider la cession de cette emprise foncière à la société Maison Hôtelière - 18, rue de Cracovie - 21000 Dijon, au prix de 25 € le m², soit la somme prévisionnelle de 3 250 € ;

3 - dire que cette vente interviendra par acte notarié ;

4 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ